

gier avec ses gens et ses hommes d'armes dans les forteresses appartenant à l'archevêque, et sera obligé également de concourir aux frais de la défense. L'on s'engage de part et d'autre solennellement à garder et à respecter ce traité offensif et défensif. Ceci fait en présence de frères Jean de Chastellare, sacristain, Guillaume de Chevelut, custode de Lyon, Jean Arod, vestiaire d'Ainay, messire Guillaume de Lissieu, chevalier, dom Chabert Hugon, obéancier de Saint-Just et official de Lyon, Hugues de Lavieu, chanoine de Besançon, Humbert de *Gigniaco*, sacristain, Humbert d'Albon, chantre de Saint-Paul à Lyon, Thomas de Gleteus, chevalier, Jean Vaudard de Chasselay, Guillaume d'Alix, chacipol de Chazay, Berthet Caprarii, bourgeois de Lyon (38.)

Nous avons cru devoir rapporter ici presque en entier la teneur de ce traité à cause de son importance. Cette alliance offensive et défensive était d'autant plus nécessaire à l'un et à l'autre, que l'on entra dans la guerre de Cent Ans, époque troublée et désastreuse pendant laquelle nos contrées eurent aussi à subir de cruelles invasions et nos forteresses de formidables assauts, mais qui, grâce à ce secours mutuel, purent résister victorieusement. Ce traité fut passé le 28 juillet 1339, le château fort de Chazay prit une nouvelle extension, et le castrum revêtit cet aspect redoutable qui en fit une forteresse de premier ordre dans notre vallée. A l'aspect de cette ville si bien fortifiée et défendue par une nombreuse garnison, en même temps que régie par une sage et douce autorité, plusieurs familles chevaleresques des environs vinrent chercher un asile à l'abri de ses tours.

---

(38) *Grand Cart. d'Ainay*, t. I, chart. 39. Arch. du Rhône. Fonds d'Ainay. Vol. H., numéros 534 et 24. Arch. Charité. B. 254, fol. 18.